

**DÉLIBÉRATION N° 25/04-04
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2025**

OBJET : BILAN D'ACTIVITES ET COMPTABLE 2024 DU COS DU SIDELEC REUNION.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, et le **MARDI 13 MAI 2025 à 10H15**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en quatrième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **7 mai 2025**. Clôture de la séance à **11H32**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphane DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Frederic SEGART, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Armand VIENNE, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Marcel DAMOUR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port / M. Éric AH-HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile

ÉTAIENT REPRESENTÉS : M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit par Monsieur Stéphane DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre / M. André DUPREY, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux par Monsieur Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de Saint-Denis

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : 10h35 arrivé de Monsieur Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins, au moment des questions diverses.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : 11h16 départ de Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS : M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président suppléant et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Josian ZETTOR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. André M'VOULAMA, délégué titulaire de la commune de Sainte-Marie / M. Dominique PANAMBALOM, délégué titulaire de la commune de Sainte-Rose / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué titulaire de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des articles L. 2121-17 et L.5211-10 du Code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance. M. Éric ROUGET délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que ce procès-verbal est publié sur le site internet du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 15 sur 24 (13 présents et 2 représentés), à partir de 10h35, 16 sur 24 (14 présents + 2 représentés) et à partir de 11h16, 15 sur 24 (13 présents + 2 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 25/04-04
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2025**

OBJET : BILAN D'ACTIVITES ET COMPTABLE 2024 DU COS DU SIDELEC REUNION.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;*
- Vu le code de l'énergie ;*
- Vu le code de la commande publique ;*
- Vu le code général de la fonction publique ;*
- Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC REUNION ;*
- Vu les Statuts du SIDÉLEC REUNION ;*
- Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;*
- Vu la délibération n°15/03-03 du Conseil Syndical en date du 8 avril 2015, relative à la mise en place d'un comité d'œuvres Sociales SIDELEC Réunion ;*
- Vu la convention entre le SIDELEC et le COS SIDELEC Réunion du 17 mars 2021.*

L'année 2023 a été pour le comité d'œuvres sociales, une année de stabilité mais toujours riche pour nos adhérents.

Le COS a renforcé son offre en termes de sorties cohésion.

Le COS SIDELEC REUNION comptait 54 adhérents en 2023 soit 95% des effectifs de l'établissement. Cet outil reste incontournable dans la vie des agents.

1. ACTIONS MENEES PAR LE COS DU SIDELEC RÉUNION

Le COS du SIDELEC Réunion a mené plusieurs actions au cours de l'année 2024, visant à améliorer le bien-être de ses adhérents par des prestations diverses et variées.

1.1 Subvention Carte Avantages (Cartatout et Passtime)

- **Action** : Participation du COS à hauteur de 15€/agent pour l'achat des cartes avantages.
- **Nombre de bénéficiaires** : 29 agents.
- **Montant total dépensé** : 435,00 €.
- **Quote-part des adhérents** : 566,17 €.
- **Complément** : Achat de 10 carnets cinéma pour les adhérents Cartatout (400 €).
- **Écart** : Différence de 66,29 € en raison de la non-facturation de trois cartes.

1.2 Fête des Mères / des Pères

- **Action** : Distribution de tickets Kdo Pays d'une valeur de 60 € à chaque agent parent.
- **Nombre de bénéficiaires** : 40 agents.
- **Montant total dépensé** : 2 400,00 €.

1.3 Rentrée scolaire

- **Action** : Distribution de tickets Kdo Pays selon le niveau scolaire des enfants des adhérents.
- **Montant total dépensé** : 1 792,00 €.
- **École maternelle** (10 enfants) : 400 €
- **École primaire** (13 enfants) : 780 €

- Collège (12 enfants) : 288 €
- Lycée (6 enfants) : 324 €
- **Nombre total d'enfants bénéficiaires** : 41.

1.4 Prestation hébergement

- **Action** : Aide annuelle de 150 € pour un séjour hôtelier local ou international.
- **Nombre de bénéficiaires** : 32 agents.
- **Montant total dépensé** : 4 800,00 €.
- **Voyage en Thaïlande (mai 2024)** :
 - Montant réglé aux prestataires : 42 095,76 € (via une convention pour chaque adhérent).
 - Aide de 100 € accordée à chaque participant.

1.5 Arbre de Noël

- **Action** : Journée festive à l'hôtel Alamanda avec distribution de cadeaux et tickets Kdo Pays.
- **Montant total dépensé** : 13 178,21 €.
- **Séjour hôtelier** : Participation des adhérents à hauteur de 2 135,80 € sur un total de 5 395,80 €.

1.6 Cadeau de Noël des enfants

- **Montant total dépensé** : 2 622,95 €.
- **27 enfants de 0-10 ans** : 1 582,95 €.
- **16 enfants de 11-16 ans** : 960,00 €.
- **4 enfants de nouveaux agents** : 80,00 €.

1.7 Cadeau de Noël des agents

- **Montant total dépensé** : 4 200,00 €.
- **41 agents (60 €)** : 2 460,00 €.
- **14 agents célibataires (120 €)** : 1 680,00 €.
- **3 nouveaux agents (20 €)** : 60,00 €.
- **Écart** : 60,00 € (chèquier perdu lors de la distribution).

1.8 Sorties cohésion

- **Méchoui** (39 participants) : 680,00 €.
- **Atelier culinaire** (30 participants) : 2 606,15 €.

1.9 Prestation Spa & Bien-être

- **Action** : Virement de 30 € pour une prestation bien-être.
- **Nombre de bénéficiaires** : 14 agents.
- **Montant total dépensé** : 420,00 €.

1.10 Prestation Cohésion d'équipe

- **Action** : Virement de 30 € pour une activité regroupant au moins cinq agents adhérents.

- **Nombre de bénéficiaires** : 24 agents.
- **Montant total dépensé** : 707,90 €.

2. RAPPORT FINANCIER DU COS DU SIDELEC RÉUNION

2.1 Produits d'exploitation 2024

- **Subvention** : 27 439,00 €
- **Participation et cotisation des agents** : 48 804,00 €

2.2 Charges d'exploitation 2024

- **Montant total des charges** : 73 620,00 €

2.3 Résultat d'exploitation

- **Excédent** : 2 623,00 €

2.4 Total des dépenses en œuvres sociales

- **Montant total dépensé en œuvres sociales** : 72 342,00 €

3. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de diverses actions visant à renforcer la cohésion des agents et à améliorer leur bien-être, tout en respectant le budget alloué. Les dépenses ont été bien maîtrisées, et le COS a enregistré un excédent de 2 623,00 €, malgré des actions généreuses comme les cadeaux de Noël et les prestations bien-être. Ce bilan montre une gestion saine et efficace des ressources, avec des dépenses principalement orientées vers des actions sociales en faveur des adhérents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le bilan d'activités et comptable 2024 du COS du SIDELEC Réunion ;
- **ARTICLE 2 : Charge** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 3 : Autorise** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDELEC REUNION
Maurice GIRONCEL.



PJ :

- Annexe 1 : Rapport d'activité 2024 du COS du SIDELEC Réunion
- Annexe 2 : Comptes détaillés 2024 du COS du SIDELEC Réunion